

# Conditions générales d'utilisation et de vente de nowbie

Version 1, en vigueur à partir du 12 octobre 2026.

Référence de cette version : 1-ec2c58d0.

Ces conditions s'appliquent à l'application nowbie, à votre compte et à l'abonnement nowbie Pro. Elles réunissent les conditions d'utilisation (CGU) et les conditions de vente (CGV) en un seul document. Lisez-les avant de créer votre compte, puis téléchargez-les pour en garder une copie : [Télécharger ces conditions en PDF](#).

## L'essentiel

Ce résumé vous aide à vous repérer. En cas de doute, ce sont les articles qui suivent qui s'appliquent.

- nowbie est une app pour Mac : vous dictez, le personnage choisi réécrit votre dictée avec l'IA Gemini de Google, et nowbie colle le texte sous votre curseur.
- Essai gratuit de 14 jours dès la création de votre compte, sans carte bancaire. À la fin de l'essai, rien n'est prélevé.
- Ensuite, nowbie Pro : 7,99 € TTC par mois ou 69 € TTC par an, avec 1 000 dictées par mois. Seules les dictées réellement traitées comptent.
- L'abonnement se renouvelle automatiquement. Vous le résiliez à tout moment, sans frais ; il s'arrête à la fin de la période payée.
- Premier abonnement : remboursement intégral si vous y renoncez dans les 14 jours qui suivent votre premier paiement.
- Vos textes vous appartiennent. nowbie ne conserve aucune dictée sur ses serveurs.
- Une IA peut se tromper : relisez avant d'envoyer.
- Un problème ? Écrivez à [hello@nowbie.app](mailto:hello@nowbie.app) ou appelez le [+33 6 13 26 96 54](tel:+33613269654).

---

## Article 1 : Qui sommes-nous

nowbie est édité par **Facts SAS**, société par actions simplifiée au capital de 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 953 062 445, dont le siège social est situé 26 rue Bosquet, 75007 Paris, France.

- Numéro de TVA intracommunautaire : FR21953062445
- Président : Loïc Melane
- E-mail : [hello@nowbie.app](mailto:hello@nowbie.app)
- Téléphone : [+33 6 13 26 96 54](tel:+33613269654)
- Courrier : Facts SAS, 26 rue Bosquet, 75007 Paris, France

Dans ces conditions, « nous » désigne Facts SAS et « vous » la personne qui utilise nowbie.

## Article 2 : Ce que sont ces conditions et comment vous les acceptez

2.1. Ces conditions forment le contrat entre vous et nous. Elles s'appliquent à l'essai gratuit, à l'app, à votre compte et à l'abonnement nowbie Pro.

2.2. Vous les acceptez deux fois :

- en créant votre compte : la mention d'acceptation et le lien vers ces conditions apparaissent juste au-dessus du bouton de création ;
- si vous vous abonnez : en cochant la case d'acceptation sur la page de paiement, avant de payer.

2.3. La version qui s'applique à vous est celle que vous avez acceptée. Nous la conservons avec la date de votre acceptation. Quand vous vous abonnez, nous vous l'envoyons en PDF par e-mail. Vous pouvez à tout moment nous demander la version qui vous concerne à [hello@nowbie.app](mailto:hello@nowbie.app).

2.4. Le contrat peut être conclu en français ou en anglais. La version anglaise est une traduction : en cas de différence, la version française prévaut.

2.5. La [politique de confidentialité](#) explique comment nous traitons vos données. Ce n'est pas un contrat à accepter : c'est une information.

## Article 3 : Qui peut utiliser nowbie

3.1. Vous devez avoir au moins 18 ans. Google, dont nowbie utilise l'IA, interdit son utilisation dans les services destinés aux mineurs ou susceptibles d'être utilisés par eux.

3.2. nowbie est conçu pour les particuliers, et vous pouvez aussi l'utiliser pour votre travail. Dans ce cas, certaines protections que la loi réserve aux consommateurs (droit de rétractation, médiation de la consommation, garantie légale de conformité des contenus et services numériques) peuvent ne pas s'appliquer à vous. Le remboursement de l'article 11.1 s'applique en revanche à tous.

3.3. Un compte correspond à une personne. Ne partagez pas votre compte.

## Article 4 : Ce que fait nowbie

4.1. **Le service.** nowbie est une application pour Mac. Vous maintenez la touche fn (ou vous dites « Dis Nowbie », ou « Hey Nowbie » quand l'app est en anglais), vous parlez, puis vous relâchez. Le personnage actif réécrit votre dictée grâce à l'intelligence artificielle Gemini de Google, puis nowbie colle le texte là où se trouve votre curseur.

4.2. **Les personnages.** Un personnage définit la façon d'écrire : le ton, le format, la longueur. Vous pouvez utiliser les personnages prêts à l'emploi de la bibliothèque, créer les vôtres, ou en créer un à partir d'une description en une phrase : nowbie rédige alors ses instructions, que vous pouvez essayer et modifier. Chaque personnage suit l'un de ces trois comportements :

- **Rédiger** : votre intention devient un message prêt à envoyer ;
- **Formaliser** : une demande devient une consigne claire ;
- **Transcrire** : vos mots, au propre.

4.3. **Où nowbie colle.** nowbie ne colle jamais dans un champ de mot de passe, ni dans une autre fenêtre que celle où vous avez commencé à dicter.

4.4. **« Dis Nowbie » et « Hey Nowbie ».** Si vous activez cette option, la phrase d'activation (« Dis Nowbie » quand l'app est en français, « Hey Nowbie » quand elle est en anglais) est détectée entièrement sur votre Mac.

4.5. **Ce qu'il vous faut.**

- Un Mac sous macOS 14 ou plus récent, à puce Apple ou Intel.
- Une connexion internet : la réécriture se fait en ligne, nowbie ne fonctionne pas hors connexion.
- Un micro, et les autorisations macOS « Micro » et « Accessibilité » (pour écouter et coller). La phrase d'activation demande en plus l'autorisation « Reconnaissance vocale ».
- Langues de dictée : nowbie n'impose pas de liste ; le texte est écrit dans la langue de votre dictée, et sa qualité peut varier d'une langue à l'autre. La phrase « Dis Nowbie » se prononce en français.

- Durée maximale d'une dictée : 5 minutes.

4.6. **Téléchargement.** L'app se télécharge sur nowbie.app. Elle n'est pas distribuée sur l'App Store.

4.7. **Qualité de service.** Nous faisons le nécessaire pour que nowbie fonctionne en continu, mais nous ne proposons pas de niveau minimal de qualité de service garanti (par exemple un taux de disponibilité chiffré). Cela ne réduit en rien vos droits au titre de la garantie légale de conformité (article 12).

4.8. **Accessibilité.** nowbie n'a pas été conçu spécifiquement pour les personnes en situation de handicap. Si vous avez un besoin particulier, écrivez-nous : nous mettrons à jour cette information dans ces conditions.

## Article 5 : Votre compte

5.1. Vous créez votre compte sur nowbie.app avec votre adresse e-mail et un code à 6 chiffres que nous vous envoyons par e-mail. Il n'y a pas de mot de passe.

5.2. Pour connecter l'app, nowbie ouvre votre navigateur ; une fois connecté sur nowbie.app, vous revenez dans l'app sans ressaisir de code.

5.3. Utilisez une adresse e-mail qui est la vôtre et gardez-en le contrôle : toute personne qui accède à votre boîte e-mail peut se connecter à votre compte. Si vous pensez qu'un tiers a accédé à votre compte, écrivez-nous sans attendre.

5.4. Vous pouvez fermer votre compte à tout moment en écrivant à [hello@nowbie.app](mailto:hello@nowbie.app) depuis l'adresse de votre compte. Si un abonnement est en cours, sa fermeture vaut résiliation : l'abonnement prend fin à la fin de la période déjà payée, puis votre compte est supprimé. Sans abonnement en cours, votre compte est supprimé tout de suite.

5.5. **Compte inutilisé.** Si votre compte n'est pas utilisé pendant 2 ans (aucune connexion sur nowbie.app, aucune utilisation de l'app), nous le supprimons. Nous vous prévenons par e-mail environ 30 jours avant, avec la date de suppression : il vous suffit de vous connecter pour le garder. Un compte dont l'abonnement est en cours n'est jamais supprimé pour cette raison. Ce que nous gardons après la suppression d'un compte est indiqué dans la [politique de confidentialité](#).

## Article 6 : L'essai gratuit de 14 jours

6.1. Dès la création de votre compte, vous profitez de 14 jours d'essai gratuit avec toutes les fonctionnalités. Aucune carte bancaire n'est demandée.

6.2. L'essai commence à la création du compte, même si vous n'avez pas encore installé l'app. La date et l'heure de fin s'affichent dans l'app.

6.3. Pendant l'essai, la limite de 1 000 dictées s'applique comme pour l'abonnement.

6.4. Il y a un seul essai par personne et par Mac : un compte utilisé sur un Mac qui a déjà servi à un essai ne reçoit pas de nouvel essai. Pour appliquer cette règle, nous enregistrons un identifiant haché de votre Mac (voir la politique de confidentialité). Si vous pensez que cette règle vous a été appliquée à tort, écrivez-nous.

6.5. À la fin de l'essai, si vous ne vous êtes pas abonné, la réécriture s'arrête et rien n'est prélevé. Votre historique reste sur votre Mac, selon ses durées de conservation locales. Votre compte reste ouvert, sauf s'il n'est plus utilisé pendant 2 ans (article 5.5) : vous pouvez vous abonner quand vous voulez.

## Article 7 : L'abonnement nowbie Pro

7.1. **Formules et prix.**

| Formule | Prix | Paielement |
|---------|------|------------|
|---------|------|------------|

| Formule   | Prix                | Paielement             |
|-----------|---------------------|------------------------|
| Mensuelle | 7,99 € TTC par mois | chaque mois, d'avance  |
| Annuelle  | 69 € TTC par an     | chaque année, d'avance |

Les prix sont indiqués toutes taxes comprises : c'est ce que vous payez. Pour un client en France, ils incluent la TVA à 20 %. Le prix qui s'applique est celui affiché sur la page de paiement au moment où vous confirmez.

**7.2. Ce qui est inclus.** Toutes les fonctionnalités de nowbie et 1 000 dictées par période d'un mois, y compris avec la formule annuelle. La première période commence le jour de votre premier paiement ; les suivantes commencent chaque mois à la même date. L'app affiche le nombre de dictées utilisées et la date de remise à zéro.

**7.3. Ce qui compte comme une dictée.** Une dictée compte uniquement si nowbie vous a rendu un texte réécrit. Une tentative qui échoue (coupure réseau, erreur ou lenteur du service d'IA, résultat vide) ne compte jamais.

**7.4. Créer ou essayer un personnage** ne consomme pas de dictée. Pour éviter les abus, ces actions sont limitées à 60 par période de 24 heures.

**7.5. Limite atteinte.** Les dictées non utilisées ne se reportent pas sur la période suivante. Quand vous atteignez 1 000 dictées, la réécriture se met en pause jusqu'à la remise à zéro. Vous ne payez jamais rien de plus.

**7.6. Le prix est votre seule contrepartie.** Vos données servent uniquement à faire fonctionner nowbie : nous ne les vendons pas, nous ne les utilisons pas pour de la publicité ni pour entraîner des modèles d'IA.

**7.7. Prix à jour et frais.** Les prix en vigueur sont affichés sur nowbie.app et dans l'app (Réglages > Abonnement). L'assistance est gratuite. Il n'y a aucuns frais de résiliation.

## Article 8 : Comment vous vous abonnez et payez

### 8.1. Les étapes.

1. Dans l'app (Réglages > Abonnement) ou sur nowbie.app (Mon compte), vous choisissez la formule mensuelle ou annuelle.
2. La page de paiement sécurisée de notre prestataire Stripe s'ouvre. Elle récapitule la formule, ce qu'elle comprend, le prix TTC, la durée, le renouvellement automatique et la date du premier paiement.
3. Vous saisissez vos informations de paiement et cochez la case par laquelle vous acceptez ces conditions et demandez que votre abonnement démarre sans attendre.
4. Vous cliquez sur le bouton de paiement : c'est ce clic qui vous engage à payer.
5. Une page de confirmation s'affiche, puis vous recevez un e-mail de confirmation avec ces conditions en PDF et le formulaire de rétractation.

**8.2. Corriger une erreur.** Tant que vous n'avez pas cliqué sur le bouton de paiement, vous pouvez revenir en arrière, changer de formule ou corriger vos informations.

**8.3. Moyens de paiement.** Carte bancaire, Apple Pay et Google Pay. Le paiement est traité par Stripe ; nous ne voyons jamais votre numéro de carte complet.

### 8.4. Quand vous êtes prélevé.

- Si vous vous abonnez après votre essai : le premier paiement a lieu tout de suite.
- Si vous vous abonnez pendant votre essai : vous ne perdez aucun jour d'essai. Le premier paiement a lieu à la fin de l'essai, à la date indiquée sur la page de paiement. Si votre essai se termine dans moins de 49 heures (une contrainte de notre prestataire de paiement), le paiement a lieu tout de suite et votre abonnement commence immédiatement.

- Ensuite, chaque mois ou chaque année, à la date anniversaire de votre premier paiement.

**8.5. Factures.** Après chaque paiement, nous vous envoyons par e-mail un lien vers votre facture. Vos factures sont aussi disponibles dans le portail de gestion de votre abonnement, accessible depuis l'app (Réglages > Abonnement) et depuis nowbie.app (Mon compte).

**8.6. Paiement refusé.** Si un paiement échoue, nous vous prévenons par e-mail et le paiement est de nouveau tenté automatiquement pendant 14 jours à partir de ce premier échec. Pendant ce temps, vous pouvez mettre à jour votre moyen de paiement dans l'app (Réglages > Abonnement) ou sur nowbie.app (Mon compte). Ce qui se passe pendant ces 14 jours dépend de votre situation :

- **Vous avez déjà payé votre abonnement au moins une fois** (c'est le cas lors d'un renouvellement) : nowbie continue de fonctionner normalement pendant ces 14 jours, avec vos 1 000 dictées par mois. L'app et nowbie.app vous indiquent la date limite pour régulariser.
- **Il s'agit du tout premier paiement de votre abonnement** (celui prévu à la fin de votre essai) : la réécriture est suspendue dès l'échec, jusqu'à ce que le paiement passe. Ces jours ne prolongent pas votre essai gratuit.

Si le paiement passe pendant ces 14 jours, votre abonnement continue sans changement. Sinon, l'abonnement prend fin à l'issue de ces 14 jours et la réécriture s'arrête. Un paiement refusé ne vous coûte aucuns frais de notre part.

## Article 9 : Durée et renouvellement automatique

**9.1. Formule mensuelle.** Elle est conclue pour un mois, puis renouvelée automatiquement chaque mois pour un mois, jusqu'à ce que vous la résilieez. Vous pouvez résilier à tout moment avant chaque renouvellement ; la date du prochain renouvellement s'affiche dans l'app (Réglages > Abonnement), sur nowbie.app (Mon compte) et dans le portail de gestion de l'abonnement.

**9.2. Formule annuelle.** Elle est conclue pour un an, puis renouvelée automatiquement chaque année pour un an, jusqu'à ce que vous la résilieez. Si vous résilieez en cours d'année, la résiliation prend effet à la fin de l'année payée.

**9.3. Rappel avant chaque renouvellement annuel.** Entre trois mois et un mois avant la date de renouvellement, nous vous envoyons un e-mail dédié qui vous rappelle que vous pouvez ne pas renouveler votre abonnement et qui indique, dans un encadré bien visible, la date limite pour résilier. Si nous ne vous l'envoyons pas, vous pouvez résilier gratuitement à tout moment après le renouvellement ; nous vous remboursons alors, dans les 30 jours suivant la résiliation, la part déjà payée qui correspond à la période postérieure à la résiliation (article L215-1 du code de la consommation, reproduit en annexe 2).

**9.4. Changement de prix.** Si nous changeons nos prix, nous vous prévenons par e-mail au moins 30 jours avant que le nouveau prix s'applique à vous. Il ne s'applique qu'à partir de votre prochain renouvellement ; pour la formule annuelle, il figure aussi dans le rappel de l'article 9.3. Si vous le refusez, résilieez avant cette date : vous ne paierez jamais le nouveau prix. Le prix d'une période déjà payée ne change jamais.

**9.5. Changer de formule.** Vous pouvez passer du mensuel à l'annuel, ou l'inverse, depuis le portail de gestion de l'abonnement. Le montant et la date de prise d'effet s'affichent avant que vous confirmiez.

## Article 10 : Résilier votre abonnement

**10.1.** Vous pouvez résilier à tout moment, sans frais et sans avoir à vous justifier.

**10.2. Comment résilier en ligne.**

- Dans l'app : Réglages > Abonnement > « Résilier votre contrat ».
- Sur nowbie.app : le lien « Résilier votre contrat », présent en bas de chaque page, mène à la page [nowbie.app/fr/resilier](https://nowbie.app/fr/resilier).

La fonction vous demande de renseigner ou de confirmer vos nom et prénom, l'adresse e-mail où recevoir la confirmation et l'abonnement concerné. Pour que personne d'autre ne puisse résilier à votre place, elle vous demande d'utiliser votre compte nowbie : vous vous connectez avec l'adresse e-mail de votre compte et le code à 6 chiffres que nous vous envoyons ; si vous êtes déjà connecté, ces informations sont déjà remplies. Une page récapitule ensuite votre résiliation : vous pouvez vérifier et corriger les informations, puis vous confirmez avec le bouton « Notifier la résiliation ».

Vous pouvez aussi résilier par e-mail à [hello@nowbie.app](mailto:hello@nowbie.app) ou par courrier à l'adresse de l'article 1.

**10.3. Confirmation.** Nous vous confirmons par e-mail la réception de votre résiliation, avec la date à laquelle l'abonnement prend fin et ce que cela change pour vous.

**10.4. Effet.** L'abonnement s'arrête à la fin de la période déjà payée (le mois ou l'année en cours). Jusque-là, vous gardez nowbie Pro ; ensuite, vous n'êtes plus prélevé. La période en cours n'est pas remboursée, sauf dans les cas prévus aux articles 9.3 (rappel annuel non reçu), 11 (renonciation dans les 14 jours) et 12 (garantie légale).

**10.5. Après la fin de l'abonnement,** la réécriture s'arrête. Votre historique reste sur votre Mac, selon ses durées de conservation locales, et votre compte reste ouvert, sauf s'il n'est plus utilisé pendant 2 ans (article 5.5). Pour le fermer, voir l'article 5.4.

## Article 11 : 14 jours pour changer d'avis

**11.1. Notre engagement : votre premier abonnement remboursé en totalité.** Si c'est le premier abonnement nowbie Pro payé avec votre compte, vous pouvez y renoncer jusqu'à 14 jours après votre premier paiement. Nous vous remboursons alors la totalité de ce que vous avez payé, sans aucune retenue. Cet engagement va au-delà de ce qu'impose la loi et s'applique à tous, consommateurs comme professionnels. Si vous y renoncez pendant votre essai, avant le premier paiement, rien n'est prélevé et votre essai continue jusqu'à sa date de fin.

**11.2. Votre droit de rétractation légal (consommateurs).** Il s'applique à chaque abonnement que vous souscrivez, y compris après un premier abonnement. Pour un premier abonnement, l'engagement de l'article 11.1, plus favorable, s'applique à sa place. Voici l'information légale :

### Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier (Facts SAS, 26 rue Bosquet, 75007 Paris, France, téléphone : [+33 6 13 26 96 54](tel:+33613269654), [hello@nowbie.app](mailto:hello@nowbie.app)) votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation (annexe 1) mais ce n'est pas obligatoire.

Vous pouvez également exercer votre droit de rétractation en ligne sur [nowbie.app/fr/renoncer](https://nowbie.app/fr/renoncer) et dans l'app (Réglages > Abonnement). Si vous utilisez cette fonctionnalité en ligne, nous vous enverrons, dans les meilleurs délais, un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel), y compris son contenu ainsi que la date et l'heure de sa soumission.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements

reçus de vous sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

### 11.3. Ce que cela donne chez nowbie.

- Quand vous cochez la case de la page de paiement, vous demandez que votre abonnement démarre sans attendre la fin du délai de 14 jours.
- Le montant proportionnel ne porte que sur les jours d'abonnement payant déjà écoulés ; les jours d'essai gratuit ne sont jamais facturés. Exemple : vous vous rétractez 10 jours après le début d'un mois payé 7,99 € (mois de 30 jours) ; nous gardons 2,66 € et vous remboursons 5,33 €.
- Une fois l'abonnement entièrement exécuté, vous ne pouvez plus vous rétracter. Pour un abonnement mensuel ou annuel, ce cas ne se présente pas pendant le délai de 14 jours.
- Le droit de rétractation s'applique quand vous souscrivez un abonnement, pas aux renouvellements automatiques de cet abonnement.
- Les délais de 14 jours se comptent comme le prévoit l'article L221-19 du code de la consommation : le jour de la souscription (ou du premier paiement) ne compte pas, le délai finit à minuit (heure de Paris) le quatorzième jour, et il est prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant s'il finit un samedi, un dimanche ou un jour férié.

**11.4. Comment renoncer en ligne.** La fonction « Renoncer au contrat ici » est disponible sur nowbie.app, en bas de chaque page et dans Mon compte, et dans l'app, pendant tout le délai. Vous vous connectez avec l'adresse e-mail de votre compte, vous indiquez ou confirmez vos nom et prénom, l'abonnement concerné et l'adresse e-mail où recevoir l'accusé de réception, puis vous confirmez avec le bouton « Confirmer la rétractation ». Nous vous envoyons ensuite par e-mail un accusé de réception qui reprend votre déclaration, avec sa date et son heure.

**11.5. Effets.** Votre abonnement prend fin immédiatement. Nous vous remboursons dans les 14 jours, par le même moyen de paiement, sans frais pour vous.

## Article 12 : Garantie légale de conformité

**12.1.** Facts SAS répond des défauts de conformité de nowbie (l'app et le service en ligne). Pour faire jouer la garantie, contactez-nous : Facts SAS, 26 rue Bosquet, 75007 Paris, France ; [hello@nowbie.app](mailto:hello@nowbie.app) ; [+33 6 13 26 96 54](tel:+33613269654).

### 12.2. Encadré légal.

#### Garantie légale de conformité des contenus numériques et des services numériques

Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant un délai correspondant à toute la période de fourniture du service à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique : pendant l'essai gratuit de 14 jours, puis, pour la formule mensuelle, pendant chaque mois d'abonnement et, pour la formule annuelle, pendant chaque année d'abonnement, renouvellements compris. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de

celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant toute la période de fourniture du service (essai gratuit, puis abonnement mensuel ou annuel, renouvellements compris).

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;
- 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

**12.3. Votre coopération.** Un problème peut venir de votre Mac plutôt que de nowbie (version de macOS, autorisations, connexion). Pour le vérifier, nous pouvons vous demander des informations simples, de la manière la moins intrusive possible pour vous. Si vous refusez de coopérer alors que nous vous l'avons demandé, il pourra vous revenir de prouver que le défaut existe.

**12.4. Mises à jour.** Si vous n'installez pas, dans un délai raisonnable, une mise à jour nécessaire au bon fonctionnement de nowbie dont nous vous avons informé, en vous indiquant les conséquences de ne pas l'installer, nous ne sommes pas responsables des défauts qui résultent uniquement de cette absence de mise à jour.

## Article 13 : Mises à jour, évolutions et sécurité

**13.1. Mises à jour de l'app.** nowbie vérifie chaque jour s'il existe une nouvelle version, la télécharge, contrôle sa signature, puis l'installe à un moment où vous ne dictez pas, ou quand vous quittez l'app. Vous pouvez couper ces mises à jour automatiques dans Réglages > Général > « Mises à jour automatiques » et les rechercher vous-même avec « Rechercher les mises à jour... ». Nous vous informons des mises à jour nécessaires au bon fonctionnement de nowbie, y compris les mises à jour de sécurité, et vous les fournissons gratuitement pendant toute la durée de fourniture du service.

**13.2. Évolutions du service.** Nous pouvons faire évoluer nowbie au-delà de ce qui est nécessaire à son bon fonctionnement, pour une raison valable : l'améliorer, l'adapter à une évolution technique (par exemple une nouvelle version du modèle d'IA), renforcer la sécurité, ou respecter la loi. Dans ce cas :

- nous vous en informons clairement par e-mail au moins 30 jours à l'avance, en indiquant la date de l'évolution ;
- l'évolution ne vous coûte rien de plus ;
- si elle a un effet négatif plus que mineur sur votre accès à nowbie ou sur votre utilisation, vous pouvez mettre fin au contrat sans frais dans les 30 jours suivant notre information ou l'évolution elle-même, si elle est plus tardive. Nous vous remboursons alors la part non utilisée de la période payée. Ce droit ne s'applique pas si nous vous permettons de garder nowbie sans cette évolution, dans un état conforme.

**13.3. Fournisseur d'IA.** nowbie utilise aujourd'hui Gemini, de Google. Si nous devons changer de fournisseur, nous vous prévenons à l'avance, nous mettons à jour la politique de confidentialité et l'article 13.2 s'applique.

**13.4. Incidents de sécurité.** En cas d'incident de sécurité ou de menace, nous pouvons suspendre temporairement tout ou partie du service, déconnecter toutes les sessions (vous devrez alors vous reconnecter), corriger le problème et publier une mise à jour. Si l'incident vous concerne, nous vous prévenons sans délai injustifié et, lorsque la loi l'exige, nous le signalons à la CNIL.

**13.5. Maintenance.** Nous limitons au strict nécessaire les interruptions pour maintenance et les annonçons à l'avance quand nous le pouvons.

## Article 14 : Ce qui vous appartient, ce qui nous appartient

**14.1. Vos contenus.** Vos dictées, les textes produits à partir d'elles, vos personnages (noms et instructions) et votre dictionnaire personnel vous appartiennent. Nous ne revendiquons aucun droit sur eux. Vous nous autorisez seulement à les transmettre et à les traiter, le temps strictement nécessaire, pour vous rendre le service (articles 4 et 19). Nous ne les conservons pas sur nos serveurs.

**14.2. Les textes générés.** Une IA peut produire des textes semblables pour d'autres personnes. La protection par le droit d'auteur d'un texte entièrement généré par une IA n'est pas garantie.

**14.3. nowbie.** L'app, le site, les personnages de la bibliothèque, le nom nowbie et son logo sont protégés et appartiennent à Facts SAS ou à ses partenaires. Pendant toute la durée de votre compte, nous vous accordons le droit personnel, non exclusif et non transférable d'installer et d'utiliser l'app sur vos Mac, pour vos propres besoins. Vous pouvez utiliser et adapter les personnages de la bibliothèque dans nowbie. Sauf dans les cas où la loi l'autorise expressément, vous ne pouvez pas revendre, louer, copier (hors sauvegarde), modifier l'app ni tenter d'en extraire le code source.

**14.4. Logiciels libres.** Certaines parties de nowbie reposent sur des logiciels libres, régis par leurs propres licences. Leur liste, avec le texte complet de chaque licence, figure dans l'app, dans Réglages > À propos.

## Article 15 : L'IA : ce que vous devez savoir

**15.1. Les textes sont produits par une IA.** nowbie est conçu pour trouver les mots sans rien ajouter à ce que vous avez dit : c'est la règle que suit chaque personnage. Comme tout outil d'IA, il n'est pourtant pas infaillible : un mot mal compris, un nom mal orthographié, une nuance perdue. Si un texte ajoute ou oublie une information par rapport à ce que vous avez dit, c'est un défaut : signalez-le-nous (article 12). Relisez toujours le texte avant de l'envoyer.

**15.2. Vous restez l'auteur de ce que vous envoyez.** C'est vous qui décidez d'envoyer ou de publier un texte, et vous êtes responsable de son contenu et de son usage, notamment envers les personnes qui le reçoivent.

**15.3. Pas d'usage médical.** N'utilisez pas nowbie pour donner des conseils médicaux ni dans une pratique de soins : les conditions de Google l'interdisent.

**15.4. Transparence.** La loi européenne sur l'intelligence artificielle (règlement (UE) 2024/1689, article 50) impose que certains textes générés par une IA puissent être reconnus comme tels par une machine. nowbie ou son fournisseur d'IA peut donc ajouter aux textes générés un marquage invisible prévu à cet effet. Si vous publiez un texte généré par nowbie pour informer le public sur une question d'intérêt général, sans relecture humaine ni responsabilité éditoriale, la loi peut vous imposer d'indiquer qu'il a été généré par une IA.

## Article 16 : Ce qui est interdit

En utilisant nowbie, vous vous engagez à ne pas :

- produire ou diffuser des contenus illicites : harcèlement, menaces, diffamation, contenus haineux, atteinte à la vie privée ou aux droits d'autrui, fraude, spam ;
- produire des contenus contraires à la [politique d'utilisation interdite de l'IA générative de Google](#) ;
- utiliser nos serveurs en dehors de l'app nowbie, automatiser ou scripter des requêtes, contourner les limites, le quota ou la règle d'un essai par Mac, revendre ou partager l'accès à votre compte ;
- chercher à porter atteinte à la sécurité de nowbie ou de ses utilisateurs ;
- intégrer nowbie dans un service destiné aux mineurs ;
- dicter des informations personnelles sur d'autres personnes sans raison légitime. Vous êtes responsable, envers les personnes dont vous parlez, de ce que vous dictez.

## Article 17 : Suspension et résiliation par nowbie

**17.1.** Si vous manquez gravement à l'article 16, nous vous écrivons d'abord pour vous demander d'y remédier dans un délai de 8 jours. Sans réponse ou sans correction, nous pouvons suspendre votre accès ou résilier votre abonnement et votre compte, de façon proportionnée au manquement. Un paiement refusé ne relève pas de cet article mais uniquement de l'article 8.6 : l'e-mail qui vous prévient de l'échec est l'écrit qui vous demande de régulariser, et la suspension de la réécriture comme la fin de l'abonnement interviennent dans les conditions et les délais de l'article 8.6.

**17.2.** Nous pouvons agir sans délai préalable uniquement en cas d'urgence : contenu manifestement illicite, menace pour la sécurité, atteinte grave aux droits d'un tiers, ou risque que notre fournisseur d'IA suspende le service pour tous les utilisateurs. Nous vous en informons alors immédiatement, avec nos raisons.

**17.3.** Vous pouvez contester notre décision en écrivant à [hello@nowbie.app](mailto:hello@nowbie.app).

**17.4.** Si nous résilions votre abonnement, nous vous remboursons la part non utilisée de la période payée.

**17.5.** Si nous décidons d'arrêter nowbie, nous vous prévenons par e-mail au moins deux mois à l'avance et nous vous remboursons la part non utilisée de la période payée.

## Article 18 : Responsabilité

18.1. Nous sommes responsables, dans les conditions prévues par la loi, de la bonne exécution de nos obligations. Rien dans ces conditions ne limite les droits que la loi vous reconnaît en tant que consommateur, notamment les garanties légales et votre droit à réparation si nous manquons à nos obligations.

18.2. Nous ne sommes pas responsables d'un dommage qui résulte :

- d'une utilisation de nowbie contraire à ces conditions ;
- d'un texte que vous avez choisi d'envoyer ou de publier ;
- d'un problème de votre Mac, de votre connexion internet ou de vos réglages macOS qui ne nous est pas imputable ;
- d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil.

18.3. Vous êtes responsable des dommages que vous causez, à nous ou à des tiers, en ne respectant pas l'article 16.

## Article 19 : Vos données personnelles

nowbie ne conserve aucune dictée sur ses serveurs. Pour la réécriture, votre dictée est transmise à l'IA Gemini de Google, qui ne l'utilise pas pour entraîner ses modèles et ne la garde que le temps limité prévu pour lutter contre les abus. Votre historique reste sur votre Mac. Tout est détaillé dans la [politique de confidentialité](#).

## Article 20 : Modification de ces conditions

20.1. Nous pouvons modifier ces conditions pour une raison valable : évolution de la loi, nouvelle fonctionnalité, évolution du service.

20.2. Nous vous prévenons par e-mail au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur de la nouvelle version, en indiquant ce qui change.

20.3. Si vous êtes abonné, le prix, la durée et les caractéristiques essentielles de la période déjà payée ne changent pas. La nouvelle version s'applique à partir de votre prochain renouvellement. Si vous la refusez, résiliez avant cette date, sans frais.

20.4. Si vous n'êtes pas abonné, la nouvelle version s'applique à la date annoncée. Si vous la refusez, vous pouvez fermer votre compte.

20.5. Un changement imposé par la loi, un juge ou une autorité peut s'appliquer plus tôt ; nous vous en informons dès que possible.

## Article 21 : Réclamations

21.1. Pour toute réclamation, écrivez-nous à [hello@nowbie.app](mailto:hello@nowbie.app) ou par courrier (article 1), ou appelez-nous au [+33 6 13 26 96 54](tel:+33613269654). Nous vous répondons par écrit.

21.2. Si nous ne trouvons pas de solution ensemble, vous pouvez saisir le juge dans les conditions de l'article 22.

## Article 22 : Droit applicable et tribunaux

22.1. Ces conditions sont régies par le droit français. Si vous êtes un consommateur et que vous résidez dans un autre pays de l'Union européenne, vous gardez la protection des règles impératives de la loi de votre pays de résidence.

22.2. En cas de litige, vous pouvez saisir, à votre choix, l'un des tribunaux compétents selon les règles du code de procédure civile, ou le tribunal du lieu où vous demeuriez au moment de la conclusion du contrat ou de la

survenance du fait dommageable. Si vous résidez dans un autre pays de l'Union européenne, vous pouvez aussi saisir les tribunaux de votre pays. Nous ne pouvons agir contre vous que devant les tribunaux du pays où vous résidez.

## Article 23 : Dispositions diverses

23.1. **Transfert du contrat.** Nous pouvons transférer ce contrat à une autre société, par exemple en cas de cession de l'activité nowbie, à condition que vos droits n'en soient pas réduits. Nous vous en informons à l'avance ; vous pouvez alors résilier sans frais.

23.2. **Clause nulle.** Si une clause de ces conditions est déclarée nulle, les autres restent applicables.

23.3. **Tolérance.** Si nous ne faisons pas valoir un droit à un moment donné, cela ne signifie pas que nous y renonçons.

23.4. **Communications.** Nous vous écrivons à l'adresse e-mail de votre compte. Pensez à vérifier vos courriers indésirables.

---

## Annexe 1 : Modèle de formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de Facts SAS, 26 rue Bosquet, 75007 Paris, France, [hello@nowbie.app](mailto:hello@nowbie.app), téléphone :  
[+33 6 13 26 96 54](tel:+33613269654) :

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/pour la prestation de services (\*) ci-dessous :

Commandé le (\*)/reçu le (\*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(\*) Rayez la mention inutile.

Pour nowbie, indiquez « abonnement nowbie Pro » et l'adresse e-mail de votre compte, pour que nous retrouvions votre abonnement. Vous pouvez aussi renoncer en ligne sur [nowbie.app/fr/renoncer](https://nowbie.app/fr/renoncer).

## Annexe 2 : Articles du code de la consommation reproduits

Conformément à l'article L215-4 du code de la consommation, voici le texte intégral des articles L215-1 à L215-3 et L241-3 (version en vigueur au 12 octobre 2026).

### Article L215-1

Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de

reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Par exception au premier alinéa du présent article, pour les contrats de fourniture de service de télévision au sens de l'article 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et pour les contrats de fourniture de services de médias audiovisuels à la demande, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la première reconduction, dès lors qu'il change de domicile ou que son foyer fiscal évolue.

#### **Article L215-1-1**

Lorsqu'un contrat a été conclu par voie électronique ou a été conclu par un autre moyen et que le professionnel, au jour de la résiliation par le consommateur, offre au consommateur la possibilité de conclure des contrats par voie électronique, la résiliation est rendue possible selon cette modalité.

A cet effet, le professionnel met à la disposition du consommateur une fonctionnalité gratuite permettant d'accomplir, par voie électronique, la notification et les démarches nécessaires à la résiliation du contrat. Lorsque le consommateur notifie la résiliation du contrat, le professionnel lui confirme la réception de la notification et l'informe, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation.

Un décret fixe notamment les modalités techniques de nature à garantir une identification du consommateur et un accès facile, direct et permanent à la fonctionnalité mentionnée au deuxième alinéa, telles que ses modalités de présentation et d'utilisation. Il détermine les informations devant être fournies par le consommateur.

#### **Article L215-2**

Les dispositions du présent chapitre, à l'exception de l'article L. 215-1-1, ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

#### **Article L215-3**

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels.

#### **Article L241-3**

Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.